Planification de la préparation et de l'intervention de la Communauté en cas de grippe pandémique

2006/2062(INI) - 04/05/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par Adamos ADAMOU (GUE/NGL, CY) en réponse à la communication de la Commission sur la planification de la préparation et de l'intervention de la Communauté européenne en cas de grippe pandémique. Le rapport mentionne l'augmentation du nombre de cas de grippe aviaire et de victimes humaines dans divers pays et souligne qu'il s'agit d'un problème mondial à traiter en coopération étroite avec l'OMC.

Les députés européens affirment que la Commission doit jouer «un rôle de coordination important» dans toutes les activités liées à la préparation à la pandémie de grippe et qu'en cas de pandémie au sein de l'UE ou dans les États limitrophes, elle doit être en mesure de prendre dans les 24 heures des mesures de crise, comme la quarantaine et des mesures de désinfection dans les aéroports, ainsi que des mesures de restriction des déplacements. Ils appellent à la création d'un groupe de travail européen sur la grippe, sous la coordination de la Commission, au sein duquel le Parlement européen sera représenté et rassemblant des spécialistes des domaines pertinents comme la santé humaine et animale, la virologie, l'épidémiologie, la pathologie, l'agriculture et la communication.

La commission appelle à une coopération et un partage des informations accrus entre la Commission, les États membres et le Centre européen de prévention et de contrôledes maladies (CEPCM). Les stratégies de communication au niveau national et communautaire doivent être améliorées et les États membres doivent assurer que les informations atteignent l'ensemble de la population, y compris les personnes âgées, les jeunes, les personnes illettrées ou celles qui n'ont pas accès aux moyens modernes de communication. Des crédits suffisants doivent être dégagés par la Commission et les États membres pour les campagnes d' information.

Le rapport souligne que «des mesures tangibles» doivent être prises afin d'assurer une bonne préparation à une éventuelle pandémie humaine, notamment une évaluation complète de la capacité d'accueil des hôpitaux au niveau des États membres et des exercices réguliers de simulation de pandémies (notamment dans les régions périphériques et les zones rurales). Il reconnaît également la nécessité de scénarios spécifiques pour la protection des enfants, ainsi que la nécessité de renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte.

Les députés européens insistent pour le lancement immédiat de programmes européens de recherche ~~s~~ et de développement sur les maladies émergentes, en vue de la mise au point d'antiviraux, d'antibiotiques et de vaccins fiables dans des délais plus courts. Ils appellent également à ce que des crédits suffisants soient dégagés au titre du septième programme-cadre pour les projets sur la grippe pandémique et les autres épidémies. Les États membres sont invités à prévoir des stocks suffisants d'antiviraux pour assurer une couverture potentielle de 25 à 30 % de la population, tandis qu'il est demandé à la Commission de faire en sorte que suffisamment de médicaments et de vaccins antiviraux soient mis à la disposition de ceux qui sont exposés au virus en cas de déclenchement d'une épidémie dans l'UE.

Dans d'autres recommandations, le rapport appelle à ce qu'une aide financière suffisante soit fournie aux pays d'Asie et d'Afrique affectés par la grippe aviaire, afin de les aider à améliorer leurs capacités de surveillance et de contrôle de la maladie. Il presse également la Commission d'œuvrer à la mise en place d'un cadre international plus cohérent pour aider à la mise en place de meilleures infrastructures pour la

préservation de la santé animale dans les pays en développement et à la promotion des recherches sur des produits destinés à garantir la santé des animaux.